tions présentées en séance, plusieurs lettres sont parvenues au secrétaire qui, toutes, sont des encouragements à faire aboutir le compromis proposé. Un des arguments, et non des moindres, présenté par M. L.-A. Constans, est que l'adoption de ce programme minimum pourrait servir à préparer une entente internationale. C'est, en effet, un aspect de la question qu'il y aura lieu d'envisager dès que l'entente « nationale » sera en voie de réalisation.

J. MAROUZEAU.

VII

A PROPOS DE NOMENCLATURE GRAMMATICALE

PAR ALBERT FROIDEVAUX

Professeur à l'Institut catholique

J'apporte ici quelques réflexions, très brèves, qui m'ont été suggérées par les rapports de nos confrères MM. Yon et Yvon sur la nomenclature grammaticale (*Revue des Études latines*, 1926, fasc. II, p. 126 et suiv., et fasc. III, p. 237 et suiv.). Si je me permets de prendre part à la discussion qui vient de s'ouvrir, c'est que je suis partisan convaincu de l'utilité d'une dénomination uniforme dans l'enseignement des langues, classiques ou modernes, et que je crois cette innovation possible. Or, je suis bien curieux de savoir quelle sera cette nomenclature. Qu'elle soit nouvelle ou ancienne, s'agit-il simplement de donner, d'un commun accord, un nom vague à des faits que nous connaissons d'ailleurs imparfaitement? Quelle qu'elle soit, serait-ce prétention exagérée de demander, à tout le moins, que la dénomination proposée, afin que nous puissions juger si elle convient à la *chose* à dénommer, si elle est suffisamment significative, soit accompagnée de cette « chose », c'est-à-dire qu'il nous soit offert un *exemple* : le fait de langue dont il s'agit et aussi, autant que faire se peut, une définition de cette chose? Or, ceci manque essentiellement à la nomenclature officielle du 25 juillet 1910.

M. Yon s'est défendu de vouloir la discuter; il n'a fait, dit-il, qu'apporter une base de discussion. Chez M. Yvon, il y a déjà un

commencement de discussion. Nous sommes tout à fait reconnaissants à tous deux d'avoir posé la question avec clarté et netteté et de nous avoir offert, comme point de départ, quelque chose de concret et d'existant, quelque chose d'éprouvé : une nomenclature du français. Mais si la Société des Études latines, elle, part de la nomenclature du français pour l'appliquer au latin, ne va-t-elle pas encourir le reproche de vouloir modeler la grammaire latine sur la grammaire française, ce qui serait un grief tout à fait grave dans la bouche de ceux qui ont reproché déjà aux grammairiens d'avoir modelé la grammaire française sur la grammaire latine, erreur d'où seraient sortis tous les malentendus? En procédant de la sorte, n'allons-nous pas aussi propager cet esprit funeste, parfaitement défini par M. Yvon, qui « consiste à penser que la langue française est la langue logique par excellence..., le type idéal auquel toutes les langues et notamment le latin se conforment » et doivent se conformer? Comment nous mettre à l'abri de si abominables imputations? Notre Société n'a-t-elle pas le droit, même si ces discussions ne devaient être suivies d'aucune proposition, si timide soit-elle, à quelque autorité délibérante, n'a-t-elle pas le devoir impérieux d'examiner les bases sur lesquelles elle va chercher à échafauder un système? Car il est évident, comme le remarque excellemment M. Yon, que toute pédagogie impose des systématisations. Il n'est pas moins évident, pour moi tout au moins, qu'il n'est pas possible d'établir une nomenclature sans une doctrine grammaticale, et qu'une fois une nomenclature admise pour vraie et acceptée par le professeur, celui-ci doit se conformer scrupuleusement à l'esprit et même à la lettre de cette nomenclature. C'est dire que je ne parviens pas à bien comprendre la distinction qui est faite, tout au long du deuxième rapport, entre la doctrine, la nomenclature et l'usage grammatical, et ceci d'autant moins facilement qu'il est bien reconnu (p. 242, fin) qu' « une nomenclature implique une doctrine ».

La nomenclature officielle n'a pas voulu faire œuvre doctrinale, elle n'a pas prétendu élaborer un système, et nul ne saurait s'en étonner; il serait prétentieux d'exiger d'une administration ce qu'un professeur et même une association de professeurs aura bien de la peine à établir. La nomenclature officielle se borne à signaler les principales formes du langage, mais je la crois « indiscutable » aussi longtemps que chaque terme ne sera pas défini

(il n'est pas question évidemment d'exiger la rigueur du logicien) et appuyé d'un exemple. Supposons ces précisions obtenues : on verra apparaître immédiatement ce chevauchement continu entre le « sens » et la « forme », cette confusion qui se perpétue parce que nous avons tant de mal à dissocier ces deux notions. Je trouve la preuve la plus récente de ce qui est peut-être la cause principale du malaise grammatical que nous éprouvons dans le premier rapport, qui est le point de départ de notre examen. Malgré le souci clairement énoncé par la note du 21 mars 1911 de distinguer la *forme* du *sens* et de faire pratiquer cette distinction, d'appeler par exemple complément direct celui qui est construit sans préposition et complément indirect le complément construit avec une préposition, nous lisons page 133 : « Ayant établi que dans la phrase « il nuit à son père » le verbe « nuire » est transitif, puisqu'il a un objet, et que son complément est indirect, puisqu'il est précédé d'une préposition, nous sommes obligés de dire parallèlement que dans « Noceo patri » le verbe « noceo » est transitif et que « patri » est un complément d'objet *indirect, étant au datif.* » Non ! « patri » n'est pas un complément d'objet *indirect*, puisqu'il n'est pas accompagné d'une préposition ; et c'est ce qui différencie la structure de ces deux propositions ayant le même sens : en latin le complément est direct, en français il est indirect. Or, nous sommes tous sujets à commettre de telles interférences, s'il est vrai que toute notre éducation grammaticale est basée sur une pétition de principe. Il est donc parfaitement exact de constater que « les appellations de forme ne sont plus suffisantes et qu'il faut recourir aux appellations de sens ». J'irai plus loin et j'ajouterai qu'il convient de donner au facteur « sens », pour parler comme les philosophes, le primat sur le point de vue formel. L'un conditionne l'autre. C'est ce qu'essaye de montrer M. Brunot, si je ne m'abuse, et je crois bien qu'il sera difficile d'arriver à des résultats positifs si l'on ne tient pas le plus grand compte du point de vue dont il est parti pour instituer l'œuvre grammaticale qu'il s'applique à faire prévaloir. Quant à la nomenclature nouvelle qu'il propose, suffit-il de constater que l'accueil qui lui a été fait n'est pas enthousiaste pour négliger de voir ce qu'elle vaut? Il semble, au contraire, que nous devons retenir tous les efforts originaux qui ont été tentés pour sortir du marasme où très longtemps nous nous sommes complu. Et le premier devoir d'une société savante ne se-

ra-t-il pas de procéder scientifiquement, je veux dire avec cette clarté et cette évidence qui répond à notre connaissance actuelle des faits? Ne devrons-nous pas par conséquent accepter la recommandation qui nous est faite de n'employer qu'un seul terme pour désigner un seul et même fait grammatical, mais aussi tâcher d'avoir à notre disposition, comme cela a été demandé si justement à l'une de nos séances, un terme pour chaque notion? M. Yvon croit que cela n'est pas indispensable; je me permets de croire que cela est très utile. Cette seconde exigence conduira nécessairement à une nomenclature complexe, puisque nous sommes en présence de faits complexes. Impossible de l'éviter; vouloir simplifier exagérément, ce serait dénaturer le réel. Une grammaire complète ne saurait être simple. Mais les dénominations principales pourront, je suppose, être assez compréhensives pour englober, peu à peu, au fur et à mesure que l'élève passera à une classe plus élevée, les adjonctions, précisions et élargissements nécessaires.

Résumons nos désirs dans une énumération dont je prie d'excuser le caractère géométrique :

1° Le sens et la fonction commandant la forme et ces notions nettement dissociées dans notre esprit.

2° Chaque notion[1] (de sens, de fonction ou de forme) exprimée par un seul terme.

3° Chaque notion pourvue de son terme (simple ou étendu).

4° Chaque dénomination définie et appuyée par un exemple.

5° Tendance enfin à coordonner les notions pour les amener progressivement à une systématisation, provisoire mais nécessaire.

Voilà, semble-t-il, quelques-uns des principes sur lesquels il serait bon de tomber d'accord, avant même d'aborder l'étude de chaque partie de la grammaire. Il sera plus facile ensuite de nous entendre sur la valeur des mots « sujet » et « prédicat », sur l'intérêt qu'il y aurait à introduire la notion « d'aspect » dans l'enseignement du latin et du français, s'il vaut mieux appeler le nom « substantif » et entendre par « nom » à la fois le substantif et l'adjectif. Peut-être ne sera-t-il pas aussi aisé de réaliser l'accord sur la notion de « mode ». Il est vrai que notre maître à tous, M. Meillet, confiait un jour aux élèves de l'École normale supérieure, as-

1. Notion *utile*, évidemment.

semblés pour écouter une conférence sur la linguistique, que, bien qu'il ait été certes amené assez souvent déjà à examiner cette notion, il ne savait pas encore exactement ce que c'était que le « mode ». Il faudra bien cependant que nous disions un jour à nos élèves ce que nous entendons par là; le mode ne peut pas être une conception purement formelle, telle que le laisse entendre la nomenclature de 1910 (p. 129 du *Bulletin*). Il ne saurait se subdiviser en modes personnels et modes impersonnels : on ne voit pas du tout ce que la notion de « personne » vient faire ici; sans compter que le mot « impersonnel » sert quelques lignes plus loin à qualifier une certaine catégorie de verbes, les verbes dits « impersonnels », ce qui est manifestement désobéir au principe : un seul terme pour désigner une seule notion! Mais je ne veux pas anticiper sur les discussions particulières, j'ai voulu demander simplement aujourd'hui que l'on s'entoure de toutes les garanties scientifiques, donc que l'on examine avant tout les bases du système. Quant aux parties qui composeraient l'édifice, elles pourraient faire l'objet, à une séance, d'un exposé, et, à la séance suivante, d'une discussion amicale...

A. FROIDEVAUX.